

**Service instructeur**

DECS - service collèges, appui et ressources

**Service consulté**

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES  
COLLEGE DE FORTSCHWIHR  
COLLEGE NATHAN KATZ À BURNHAUPT LE HAUT  
COLLEGE ANNE FRANK À ILLZACH  
COLLEGE THÉODORE MONOD À OTTMARSHEIM**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service dans les collèges de FORTSCHWIHR, Anne FRANK à ILLZACH, Nathan KATZ à BURNHAUPT LE HAUT et Théodore MONOD à OTTMARSHEIM .

Ce rapport est examiné par le 8<sup>ème</sup> Commission le 1er décembre 2017.

**I). La réglementation**

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels ATC) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois des titulaires bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service, en précisant la situation et la consistance des locaux concédés.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

**II). Les dossiers en cours**

Les conseils d'administration des collèges de FORTSCHWIHR, Nathan KATZ à BURHAUPT LE HAUT, Anne FRANK à ILLZACH et Théodore MONOD à OTTMARSHEIM proposent, chacun, une nouvelle répartition des emplois bénéficiant d'une concession par nécessité absolue de service.

La situation ancienne et nouvelle des logements figure dans les tableaux ci-dessous.

**\* Les modifications sont matérialisées en gras**

**COLLEGE de FORTSCHWIHR :**

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de FORTSCHWIHR		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Logement A (maison individuelle) 20 route de Colmar	5	114m <sup>2</sup>		Principal
2)	Logement B (maison individuelle) 20 route de Colmar	5	114m <sup>2</sup>	Agent ATC	
3)	Logement C (maison individuelle) 20 route de Colmar	4	96m <sup>2</sup>	Agent ATC	
4)	Logement D (maison individuelle) 20 route de Colmar	4	96m <sup>2</sup>	Agent ATC	

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de FORTSCHWIHR		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Logement A (maison individuelle) 20 route de Colmar	5	114m <sup>2</sup>		<b>Gestionnaire *</b>	28/03/2017
2)	Logement B (maison individuelle) 20 route de Colmar	5	114m <sup>2</sup>		<b>Principal *</b>	
3)	Logement C (maison individuelle) 20 route de Colmar	4	96m <sup>2</sup>	Agent ATC		
4)	Logement D (maison individuelle) 20 route de Colmar	4	96m <sup>2</sup>	Agent ATC		

**COLLEGE Nathan KATZ à BURNHAUPT LE HAUT :**

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Nathan KATZ à BURNHAUPT LE HAUT		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	7 rue Silbermann	5	125m <sup>2</sup>	Agent ATC	
2)	9 rue Silbermann	4	102m <sup>2</sup>		Gestionnaire
3)	11 rue Silbermann	4	102m <sup>2</sup>		Conseiller principal d'éducation
4)	13 rue Silbermann	5	125m <sup>2</sup>		Principal

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Nathan KATZ à BURNHAUPT LE HAUT		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	7 rue Silbermann	5	125m <sup>2</sup>	Agent ATC		04/07/2017
2)	9 rue Silbermann	4	102m <sup>2</sup>		Gestionnaire	
3)	11 rue Silbermann	4	102m <sup>2</sup>	<b>Agent ATC *</b>		
4)	13 rue Silbermann	5	125m <sup>2</sup>		Principal	

**COLLEGE Anne FRANK à ILLZACH :**

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Anne FRANK à ILLZACH		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	2 rue des Iris	5	119m <sup>2</sup>		Principal
2)	4 rue des Iris	5	120m <sup>2</sup>		Gestionnaire
3)	6 rue des Iris	5	122m <sup>2</sup>	Agent ATC	

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Anne FRANK à ILLZACH		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	2 rue des Iris	5	119m <sup>2</sup>		<b>Gestionnaire *</b>	03/07/2017
2)	4 rue des Iris	5	120m <sup>2</sup>		<b>Principal *</b>	
3)	6 rue des Iris	5	122m <sup>2</sup>	Agent ATC		

**COLLEGE Théodore MONOD à OTTMARSHEIM :**

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Théodore MONOD à OTTMARSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	9 rue du Chêne	5	100m <sup>2</sup>		Principal
2)	13 rue du Chêne (gauche de la porte d'entrée)	4	74m <sup>2</sup>	Agent ATC	
3)	13 rue du Chêne (droite de la porte d'entrée)	4	74m <sup>2</sup>	Agent ATC	
4)	11 rue du Chêne	3	57m <sup>2</sup>		Principal Adjoint

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Théodore MONOD à OTTMARSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	9 rue du Chêne	5	100m <sup>2</sup>		<b>Principal Adjoint *</b>	27/04/2017
2)	13 rue du Chêne (gauche de la porte d'entrée)	4	74m <sup>2</sup>		<b>Principal *</b>	
3)	13 rue du Chêne (droite de la porte d'entrée)	4	74m <sup>2</sup>	Agent ATC		
4)	11 rue du Chêne	3	57m <sup>2</sup>	<b>Agent ATC*</b>		

Je vous propose de fixer la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service dans les collèges de FORTSCHWIHR, Nathan Katz à BURNHAUPT LE HAUT, Anne Frank à ILLZACH et Théodore Monod à OTTMARSHEIM conformément aux tableaux précités (situations nouvelles).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT